

LA QUESTION DE L'ANESTHÉSIE EN CHIRURGIE

par le Dr L. LAPEYRE.

La découverte de l'anesthésie a été, au siècle dernier, une des plus grandes conquêtes de la chirurgie, et dès son avènement la méthode antiseptique a largement profité de cette merveilleuse facilité donnée à l'acte opératoire.

Il s'en fallait de beaucoup cependant, à cette époque, que l'anesthésie fût ce qu'elle est à l'heure actuelle. Si l'éther ou le chloroforme restent les agents essentiels de l'anesthésie, leur mode d'emploi était alors singulièrement défectueux.

Le chirurgien redoutait à tel point l'anesthésique que bien rarement il obtenait le sommeil tranquille ou la résolution, et cependant les accidents étaient fréquents, aucune règle précise d'administration n'étant suivie.

D'habitude — moi-même ai ainsi fait à mes débuts comme élève — on assommait plus ou moins le malade pour commencer, puis on lui laissait reprendre de l'air pur, ce qui paraissait nécessaire pour éviter son asphyxie. Et régulièrement, le malade traversait une période violente d'excitation, puis vomissait et se réveillait au moment le plus critique, à la grande fureur de l'opérateur, dont la patience n'était pas le principal mérite à une époque où la vieille chirurgie régnait encore au moins dans les mœurs et les traditions.

Souvent on avait une alerte, vite il fallait tout abandonner pour « pomper » désespérément l'opéré qui ne revenait pas toujours à lui.

En somme l'anesthésie était tout ensemble timide et brutale, et si l'opéré avait raison de redouter le chloroforme, le chirurgien (1) n'avait guère lieu d'être plus rassuré.

Bientôt cependant, l'administration du chloroforme (presque généralement alors employée en France) faisait de rapides progrès.

Sous l'impulsion du Prof. Terrier, la méthode de chloroformisation par la compresse à petites doses continues naissait et bientôt se généralisait.

On arrivait ainsi à une anesthésie complète, avec peu d'excitation initiale, peu de chloroforme employé, pas de vomissements pendant l'anesthésie et des accidents mortels infiniment plus rares.

L'utilisation de la pince à langue, du ballon d'oxygène surtout mis en vigueur par le Dr L. Championnière, augmentait encore dans de sérieuses proportions la sécurité de l'opérateur au cours d'une anesthésie longue ou difficile.

Un nouveau progrès, l'anesthésie locale à la cocaïne, sans danger quand on observe rigoureusement les préceptes de Reclus, en limitant le champ de l'anesthésie générale, semblait, il y a une dizaine d'années, nous avoir conduits à une perfection relative.

Et pourtant les chirurgiens n'étaient pas encore satisfaits, ils sentaient toujours l'accident rôdant autour d'eux.

Rare dans la clientèle privée où tout chirurgien pour ainsi dire a un chloroformisateur attitré, l'alerte par contre persistait à se produire à l'hôpital entre les mains d'élèves sans cesse nouveaux et souvent inexpérimentés.

De quel droit du reste dans ces hôpitaux où doivent se former de futurs praticiens interdire au plus grand nombre de jamais endormir. Tout médecin ne doit-il pas être en état de procéder lui-même à une anesthésie.

Nous autres chirurgiens de province nous n'avons du reste pas le choix, nous sommes bien obligés de confier l'anesthésie à de jeunes étudiants, mais aussi avec quelle crainte ? Si pour ma part j'ai eu la chance de toujours échapper à l'accident mortel, j'ai eu très souvent à l'hôpital une de ces terribles alertes qui, pendant plusieurs minutes, vous laissent croire à la mort du malade.

Pour échapper à ce danger, de tous côtés les essais les plus divers sont tentés.

Les uns reviennent pour un temps à l'éther dont la statistique paraît chargée d'une moindre mortalité ; d'autres se jettent avec enthousiasme dans la rachicocaïnisation suivie de la rachicocaïnisation.

D'autres encore, et je suis de ceux-là, utilisent le bromure ou le chlorure d'éthyle au début de l'anesthésie et continuent au chloroforme, croyant par là diminuer le risque de la syncope initiale.

Tous ces procédés si intéressants qu'ils peuvent être — tel par exemple la rachicocaïnisation — ne paraissent pas avoir beaucoup changé l'état de la question.

Et ce qui semble le prouver c'est tout ensemble la diversité des moyens employés et aussi l'instabilité de nombre de chirurgiens.

Tel qui avait abandonné le chloroforme pour l'éther revient au chloroforme : nombre d'autres, après avoir été enthousiastes de la rachicocaïnisation, l'abandonnent totalement.

Celle-ci, du reste, ne peut, je crois, avoir la prétention de remplacer les méthodes d'anesthésie générale. L'assistance de l'opéré à sa propre opération, pour peu que celle-ci soit grave, ne paraît guère désirable pour lui-même ni pour le chirurgien.

Ainsi, la somme considérable d'essais et d'efforts de ces dernières années ne paraissait pas avoir réalisé de bien réels progrès sur la chloroformisation à la compresse d'après la méthode de Terrier.

Quelques grands principes cependant s'étaient de mieux en mieux précisés dans l'administration du chloroforme.

1° *La nécessité d'une anesthésie continue.* Laisser reprendre au malade de l'air pur c'est, d'une part, provoquer le vomissement ; de l'autre, s'exposer au réveil, d'où la nécessité de doses massives et dangereuses.

Ce qui peut s'exprimer encore en disant : le malade doit pendant toute la durée de son sommeil, respirer de l'air constamment, chargé de vapeurs anesthésiques, seule la proportion varie suivant les moments. Là est toute la question de doigté de l'anesthésiste.

2° *Avantage des inhalations d'O. combinés à la chloroformisation.*

L. Championnière insistait depuis longtemps sur l'utilité de faire respirer de l'oxygène au malade dont la respiration se faisait mal. La face violacée se colore à nouveau, le malade ne vomit pas et vomit moins aussi après le réveil.

Ces deux principes guidaient la presque unanimité des chirurgiens fidèles au chloroforme : le deuxième moins bien établi que le premier. Or, c'est de ce double point de départ que paraissent être nés les appareils nouveaux destinés à la chloroformisation qui, adoptés depuis peu, paraissent cependant constituer un certain et réel progrès.

Les appareils actuellement usités peuvent en effet être rangés en deux groupes. Le premier basé sur l'administration régulière et mesurée d'un mélange titré, à maximum déterminé d'air et de chloroforme.

Le deuxième basé sur l'administration simultanée de chloroforme et d'oxygène.

1. Personnellement dans ma carrière d'étudiant, j'ai assisté à 6 anesthésies mortelles, chiffre vraiment effrayant.

Au 2^e groupe n'appartient guère qu'un seul appareil, celui de Roth-Draegger, modifié par Guglielmetti.

Au 1^{er} appartiennent les appareils Vernon-Harcourt-Ricard et Reynier.

Les deux derniers diffèrent surtout de leur prototype, le Vernon-Harcourt utilisé en Angleterre, par la possibilité d'élever à plus de 2 0/0 le titre du mélange de chloroforme et d'air.

L'appareil de Vernon-Harcourt, dans lequel le maximum de chloroforme inhalé ne peut dépasser 2 0/0, ne donne en effet dans certains cas qu'une anesthésie un peu incomplète.

Tous ceux qui l'ont employé sont d'accord sur ce point. Le Dr Monprofit, dans le service duquel je l'ai vu employer, y voit là un avantage, une sécurité de plus. Peut-être pourrait-il bien avoir raison, car avec des appareils permettant l'infinité des dosages, le besoin d'un anesthésiste de profession repaît plus manifeste.

Dans l'appareil de Ricard, le même titre de 2 0/0 est le maximum utilisé dans les anesthésies ordinaires. Il faut modifier légèrement la disposition de l'appareil pour pouvoir obtenir un titre plus élevé. Ainsi, avec l'appareil de Ricard, on peut imposer au chloroformisateur, sans qu'il soit besoin de surveillance, le même titre maximum de 2 0/0.

L'appareil de Reynier — contrairement aux deux précédents — n'a pas de soupape : gros avantage, dit celui-ci, car si votre soupape, celle d'expiration surtout, fonctionne mal, votre appareil devient dangereux et Reynier s'en réfère à l'opinion de Paul Bert.

Mon appareil a des soupapes, répond le Dr Ricard, et j'y tiens, car le bruit de ces soupapes traduit fidèlement pour moi la respiration du malade.

Opinion de chirurgien plus importante peut-être en pareil cas que l'assertion du physiologiste.

Quoiqu'il en soit, ces trois appareils basés sur un même principe se réclament de l'avantage suivant :

Substitution d'une anesthésie régulière à mélanges titrés à la méthode aveugle ou individuelle de la compresse.

Indication du mélange à 2 0/0 comme la dose suffisante non dangereuse ou du moins, ce qui paraît plus exact, présentant un minimum de danger.

L'appareil de Roth-Draegger que j'ai vu fonctionner chez M. le Prof. Pozzi est basé, avons-nous dit, sur l'innocuité relative de l'inhalation simultanée de chloroforme et d'O. Là aussi, on compte le nombre de gouttes de chloroforme donné en une minute et on fait varier cette quantité dans des mesures fixées par l'expérience.

Les chirurgiens qui s'en sont servi : Delbel, Pozzi, Quéneq, L. Championnière s'en déclarent entièrement satisfaits.

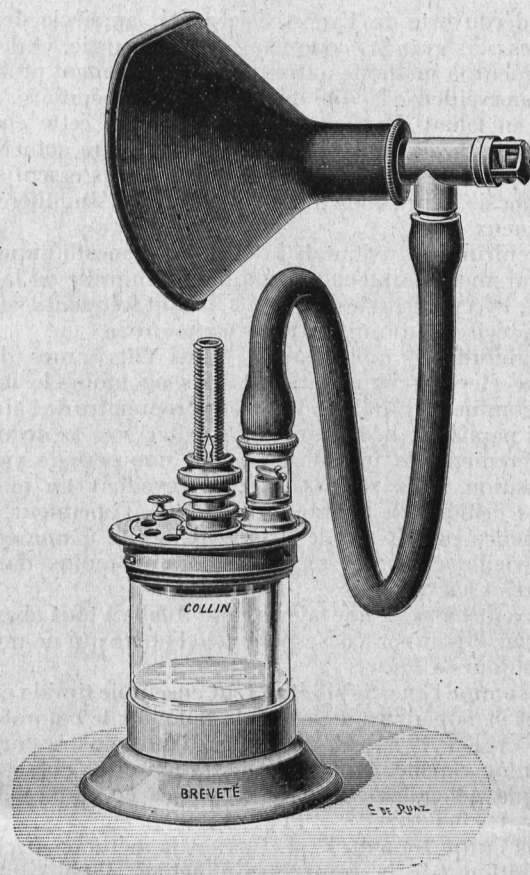
Routier, par contre, déclare n'avoir pas eu de chance avec cet appareil.

Ancien élève de Championnière, j'ai dit déjà ce que je pensais de l'action heureuse de l'O. combinée au chloroforme.

Je suis donc porté, pour ma part, à croire cet appareil excellent : je ne lui reprocherai que d'être plus cher (ceci est peu de chose), plus encombrant et aussi d'un maniement moins facile. Or, pour nous autres chirurgiens de province, changeant d'élèves tous les six mois, et n'ayant jamais que de jeunes élèves qui parfois n'ont jamais vu chloroformer, le meilleur appareil est le plus simple, le plus facile à manier.

Pour cette raison seule, j'ai choisi un des appareils du 1^{er} type et parmi ceux-là celui qui m'a paru le plus simple encore, l'appareil de Ricard.

La figure et la notice ci-jointes rendent bien compte de la construction et du fonctionnement de l'appareil.



NOTICE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL

A. — POUR OBTENIR L'ANESTHÉSIE :

1^o Verser dans le récipient la quantité de chloroforme nécessaire, 10, 20 ou 30 centimètres cubes, suivant les cas.

2^o LES QUATRE ORIFICES ÉTANT OUVERTS ; LE DISQUE ÉTANT REMONTÉ AU MAXIMUM, la flèche indicatrice en face la partie plane de la tige médiane, LE MASQUE DE CAOUTCHOUC EST ALORS HERMÉTIQUEMENT APPLIQUÉ. A ce moment le malade ne respire que de l'air pur. (CONSTATER LE BON FONCTIONNEMENT DES SOUPAPES.)

3^o Tourner LENTEMENT d'un tour la vis portant la flèche, jusqu'à ce que celle-ci soit revenue à son point de départ, c'est-à-dire en face la partie lisse de la tige médiane. Le disque se trouve alors abaissé d'un millimètre pour la marche normale de l'appareil.

4^o PROGRESSIVEMENT, à l'aide de l'obturateur, oblitérer 1/2, 1, 2, 3, 4 orifices. La période d'excitation est supprimée si cette oblitération a lieu lentement (de 5 à 10 minutes).

B. — DÈS L'ANESTHÉSIE OBTENUE, découvrir progressivement les orifices pour continuer l'anesthésie à LA DOSE D'ENTRETIEN, 1, 2, 3 ou 4 orifices ouverts.

Pendant toute la durée de l'anesthésie, le chloroformisateur, par l'examen de la soupape d'aspiration, connaît à chaque instant la fréquence et l'amplitude de la respiration. Le masque doit rester toujours hermétiquement appliqué.

DANS DES CAS TOUT A FAIT EXCEPTIONNELS, chez certains alcooliques réfractaires à ce mode normal d'anesthésie, le chloro-

formisateur peut, en abaissant le disque, augmenter progressivement la richesse du mélange chloroformique.

C'est une ressource que nous avons tenu à donner pour que l'appareil réponde à tous les cas de la pratique. Mais la manœuvre spéciale qu'elle nécessite indique bien qu'elle constitue une marche particulière et exceptionnelle de l'appareil.

DÈS L'ANESTHÉSIE OBTENUE, le disque doit être remonté à un millimètre pour revenir aux doses normales d'entretien de l'anesthésie régulière.

Les masques en caoutchouc seront lavés ou même stérilisés par l'ébullition après chaque anesthésie.

Depuis un mois 1/2 environ, cet appareil a été mis en usage dans toutes mes chloroformisations, tant à l'hôpital qu'à la maison de santé. Certes, il serait encore prématuré pour moi de porter un jugement sur son emploi. Cependant, je puis dire que jusqu'ici les résultats obtenus ont été excellents et conformes en tous points à mes espérances.

L'appareil a été confié à de jeunes étudiants plutôt inexpérimentés et à des médecins chloroformisateurs habiles.

Tous ont été d'accord pour déclarer l'anesthésie singulièrement plus facile, moins préoccupante qu'avec la compresse.

Du premier coup le maniement de l'appareil est compris.

La dose de chloroforme employée toujours très faible a varié de 7 à 30 gr. La période d'excitation est abolie ou diminuée. Pas de vomissements pendant l'anesthésie : peu après le réveil.

Il est très facile au chirurgien de procéder lui-même pour ainsi dire à l'anesthésie : car non seulement il la surveille plus facilement qu'avec la compresse, mais il peut indiquer lui-même, pour se servir d'une comparaison à la mode, le point de carburation qui convient.

Je suis donc convaincu d'avoir au moins désormais cet avantage de pouvoir surveiller de très près l'anesthésie confiée à nos jeunes internes.

Et si l'appareil ne supprime pas tout danger de mort, s'il n'en est pas moins désirable que l'anesthésiste soit à la hauteur de sa tâche, il semble bien pourtant que la substitution du dosage connu à la seule impression personnelle est un réel progrès dont chirurgiens et malades peuvent se réjouir.

Ainsi, pour être moins saisissants qu'au début de la période antiseptique, les progrès de la chirurgie n'en continuent pas moins à être réels et vont abaissant sans cesse la mortalité opératoire.

Les Lettres de Gui Patin

NOUVELLE ÉDITION COLLATIONNÉE SUR LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES, PUBLIÉE AVEC LA RESTAURATION DES TEXTES MUTILÉS OU SUPPRIMÉS, ET AUGMENTÉE DE NOMBREUSES LETTRES INÉDITES, DE NOTES BIOGRAPHIQUES, HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES, ET D'UNE HISTOIRE DE PATIN ET DE SON TEMPS,

Par P. TRIAIRE.

(Suite)

LETTRE LXXVIII

A MONSIEUR SPON, DOCTEUR EN MÉDECINE, RUE DE LA POULAILLERIE, A LYON.

Pour réponse à la vostre dernière, datée du 10 de mars, je vous remercie premièrement du nouveau paquet qu'avez fait pour moy, que j'attendray avec toute sorte de patience. Vous m'avez bien obligé pour les trois livres que vous

m'envoyez par iceluy, me voila doresnavant bien avant, *in aere tuo*; il faut chercher les moyens d'en sortir. Pour nos thèses, voilà la première année de nostre cours achevée et ne se fera aucune thèse en nos escholles qu'au mois de novembre, qui est à dire dans 8 mois d'icy.

Mandez-moy par quelle voye vous voulez que je vous envoie le paquet que j'ay céans tout prest, dans lequel vous trouverez aussy le dernier catalogue de nos docteurs, et quelque autre chose, Dieu aidant, qui est encore de présent, sous la presse, comme aussy, les trois thèses auxquelles j'ay autrefois répondu. Je ne pensois pas avoir eu le bonheur que vous m'eussiez veu presider; et ay grand regret que depuis ce temps-là, nous n'avons eu un mutuel commerce de lettres et de livres ensemble.

Vous ne trouverez pas grand gout aux thèses de cet hyver dernier; mais l'hyver prochain, elles recompenseront, elles seront toutes de pratique et de pathologie. Néanmoins, je vous diray, tandis que nous sommes sur les thèses, que si vous estes curieux de cette marchandise, je pourrois bien vous en donner plusieurs, veu que je les ay tousjours conservées, tant qu'il m'a esté possible, et que j'en ay céans plus de sept cents en bon ordre, et outre ce, un grand nombre de doubles; et pour ce faire, vous n'auriez qu'à me mander qui sont celles que vous avez par un catalogue dans lequel vous n'auriez qu'à me marquer le nom du Bachelier sous un tel President, et aussitost, *accingam me ad opus, ut amico meo satisfaciam*. J'en ay une fois donné un centp e toutes différentes à un mien amy qui m'en fit desmonstration de grand contentement. Je seray encore bien plus aise de pouvoir vous en donner davantage, pensez-y donc et m'employez.

Nous attendons icy le *Paralipomena Sennerti*; je n'en ay pas encore veu. J'ay bien de l'obligation à M. Huguetan de m'en vouloir donner un, veu que je n'ay eu le bonheur de le voir jamais qu'une fois icy, et que je ne luy ay rendu aucun service, mais ainsy croy-je, *totum illud debere me tux commendationi*. Je souhaite, et *vehementer atque ardentem cupio*, que vous receviez bientost les Institutions de Hoffmanus¹.

J'ay veu icy depuis quatre jours M. Gassendy et avons tous deux bien parlé de vous. *Poemata Grotii*² est un excellent livre, que je vous souhaite; si vous ne l'avez trouvé à Lyon, laissez-moy la charge d'en trouver un icy ou de le faire venir de Hollande tout exprès. Pour les huit vers sur la mort du pauvre feu M. de Thou, les voicy :

1. Toute cette première partie de la lettre est mutilée dans les éditions antérieures.

2. *Poemata sacra*. LA HAYE, 1601. Paraphrases de psaumes et d'hymnes divers.

*Historiam quisquis vult scribere, scribere veram,
Hunc velat exitium, magne Thuane, tuum :
Richelie stirpis proceres lesisse paterni.
Crimen erat calami, quo tibi vita perit :
Sanguine delentur nati monumenta Parentis,
Quæ nomen dederant, scripta dedere necem :
Ingeniis tanto est sancita cruore tyrannis ;
Vera loqui si vis, discito sæva pati.*

Pour les épistres d'Esrasme¹, les vendre à ce prix là, ce n'est pas marchandise, c'est pure tyrannie ; *sed ejusmodi lucrionibus bibliopolis nostris quis ponet modum?* J'avoue bien, et le dis en conscience, que les épistres d'Esrasme sont le meilleur livre de mon estude, mais néanmoins, c'est trop cher. On ne dit rien icy du portrait de feu M. de Thou ; si on en fait, je donneray ordre que vous n'en manquez pas. Il est vray que les loyalites sont après à se faire incorporer en l'Université de Paris, et combien qu'il y ait beaucoup d'opposition, ils espèrent néanmoins d'en venir à bout par le moyen de M. de Noyers ; mais quand ils seront garnis de bons arrests, il y aura encore de grandes difficultez en l'exécution. On dit pourtant icy qu'il n'y a encore rien d'assuré pour eux. Il court icy un livret plein de graves et bonnes raisons par lesquelles il est monsté que cela ne leur doit pas estre permis et qui est fort important à l'estat et ils n'y ont pas respondu, aussy ne le peuvent-ils faire. Si vous n'en avez veu à Lyon, je m'offre de vous en mettre un dans le paquet des thèses ; il est intitulé : *Apologie pour l'Université de Paris, contre le discours d'un jésuite par une personne affectionnée au bien public*, 1643. Pour l'autre, intitulé : *Alph. de Vargas, de Strategematis*, etc.² ; je l'ay céans, et l'ay veu de deux éditions différentes, sçavoir, de Hollande et de Genève. On m'a dit que le vray auteur de ce livre est Gaspar Scioppius³ : *nostri hominem*. Le catéchisme des jésuites est un fort bon livre, je l'ay céans ; il est doresnavant rare. Jo. Scaliger le prisoit fort, et désiroit souvent qu'un homme sçavant en droit prit la peine de le bien traduire.

Pour les observations de Fernel, c'est une pièce pour laquelle je me suis autrefois bien mis en peine. *Neque tamen in illius investigatione quidquam profeci*. Fernel en mourant laissa tous ses papiers et ses livres à Julian

Paumier⁴, qui avoit esté son valet douze ans, et lequel, deux ans avant sa mort, il avoit fait recevoir de nostre compagnie. Ce Paumier mourut à Caen en Normandie, l'an 1588, et laissa tous ses papiers à un sien neveu, nommé Pierre Paumier⁵, qui fut aussy des nostres, et qui mourut l'an 1610, chassé de nostre eschole pour avoir fait le livre intitulé : *Lapis philosophicus dogmaticorum*, etc., et pour s'estre vanté de sçavoir une préparation chymique de l'or, avec laquelle on pourroit guarir les ladres, et que mesme, il en avoit guary une ladresse. Dans les plaidoyez de Servin⁶, il en est parlé en un chapitre expréz. Il vouloit secouer nostre joug et la juridiction de nostre eschole, touchant sa doctrine, disant que nous étions ses parties, et par conséquent que nous ne pouvions pas estre ses juges ; c'est pour cela que M. Servin plaïda pour nous, et Paumier fut condamné d'obéir au Décret de nostre Eschole, de laquelle estant chassé, il continua en sa chymie, laquelle l'estouffa, ayant esté surpris d'une apoplexie près d'un fourneau, l'an 1610. M. de Mayerne Turquet⁷,

1. Paulmier (Julien le), plus connu sous le nom de *Palmerius*, né en 1520, mort à Caen le 15 décembre 1588. Docteur de Caen, bachelier de Paris en 1554, licencié en 1556, il prit le bonnet de docteur le 10 novembre de la même année. Après une expédition dans les Pays Bas, à la suite du duc d'Anjou, Le Paulmier se maria avec Marguerite de Chaumont et alla se fixer à Caen où il acquit une grande réputation. Il était calviniste. Après la St-Barthélemy, la Faculté de Paris, sur l'initiative du doyen Nicolas Jacquart, le priva des privilèges de membre de l'Université. Cet ostracisme ne cessa que sur l'ordre formel de Charles IX qui, on le voit, se montrait ainsi plus libéral que la Faculté elle-même. Il est vrai que Paulmier était un des médecins du Roi. Julien Le Paulmier a laissé — entre autres travaux — : « *Traité de la nature et de la curation des plaies de pistole, arquebouse et autres bastons à feu ; ensemble les remèdes des combustions et brûlures externes et superficielles*. » PARIS, 1568, in-8°.

2. Paulmier (Pierre Le), dit Palmerius, neveu de Julien Le Paulmier, né aux environs de Coutances en 1558, mort le 13 janvier 1610. Bachelier de l'Université de Paris le 21 avril 1596, il reçut la même année le bonnet de docteur.

L'ouvrage signalé par Patin fut publié sous le titre : *Lapis philosophicus dogmaticorum*,... » PARIS, 1609, in-8°. Ce livre dans lequel Le Paulmier prenait parti pour les Paracelsistes et les Chimistes, souleva contre lui la Faculté. Appelée devant elle, le 27 janvier 1609, elle le suspendit pour six mois par un décret du 28 janvier de la même année. Le Paulmier en appela devant le Parlement, le 16 mars suivant, mais cette cour souveraine le débouta de sa demande et donna gain de cause à la Faculté, le 6 juillet 1609. Les détails de cette affaire se trouvent dans les « *Registres commentaires* » T. X. p. 251. La médecine resta héréditaire dans cette famille des Paulmier et a compté des représentants jusqu'à nos jours. Le dernier de cette belle race de médecins, le docteur Stéphane Le Paulmier, l'érudit et consciencieux auteur de la meilleure histoire d'Ambroise Paré que nous possédions, s'est éteint le 18 décembre 1903.

3. Servin, Magistrat érudit, né en 1555 dans le Vendômois, mort à Paris en 1626, avocat général au Parlement sous Henri IV et Louis XIII. La première édition de ses « *Plaidoyers* », publiés sous le titre : *Actions notables et plaidoyers*. PARIS, 1603, — empreints de gallicanités — fut censurée par la Sorbonne. (16 février 1604.) Ils furent réédités en 1620, 1626, in-4°, 1640, in-fol.

4. Mayerne (Théodore Turquet de) médecin et chimiste, né à Genève le 28 septembre 1573, mort à Chelsea, le 15 mars 1655. Docteur de Montpellier, en 1597, il alla s'établir à Paris où sa thérapeutique (il prescrivait des médicaments empruntés à la chimie), et aussi ses initiatives et ses succès lui attirèrent l'opposition redoutable de la Faculté. Il publia pour sa défense l'Apologie : *Apologia in qua videre est, inviolatis*

1. L'*Opus Epistolarum* d'Esrasme publié en 1529, in-fol., avec un supplément en 1532 (FRIBOURG) (Cf. la note de la lettre du 2 août 1640). En 1642, venait de paraître : *Epistolarum libri XXXIII et Phil. Melanchtonis libri IV*. LOND. 1642, 2 vol. in-fol.

C'est, sans doute, de cette dernière et récente édition déjà annoncée par Patin à Spon (Cf. la lettre du 9 novembre 1642) dont veut parler notre auteur.

2. *Relatio ad reges et principes christianos de Stratagemate : Jesuitarum ad monarchium orbis terrarum sibi conficiendam* ; (Autore Gaspard Scioppij). Vargas (Alphonse), théologien espagnol, né à Tolède, au commencement du xiv^e siècle, mort en 1553 ou 1566, fut successivement évêque d'Ossuna, de Badajoz et archevêque de Séville.

3. Cf. la note de Scioppius : *Lettre du 29 avril 1644*.

demeurant lors à Paris, qui est aujourd'hui en Angleterre, achepta ses livres et ses papiers, et c'est à ce Turquet que nous avons l'obligation d'un livre intitulé *Enchiridion chirurgico-praticum*, qui fut imprimé, pour la première fois, il y a plus de vingt ans, à Genève, et ce manuscrit venait de chez Paumier. Et ne doute point que ce livre ne soit un commencement du dessein que Fernel avoit de nous faire une méthode particulière. Pour les observations, je n'en ay peu rien découvrir et crois qu'il n'y a guère d'autres moyens d'en sçavoir que par M. de Mayerne. Et voilà ce que j'en sçay. Pardonnez cette digression à un homme qui vous honnore; et qui a voulu vous déclarer tout ce qu'il en sçavoit. L'*Enchiridion praticum* est infailliblement de Fernel. Pour le *Chirurgicum* il est d'un chirurgien savoyard, nommé Chalumeau, qui a autrefois esté imprimé à part, et qui n'approche en rien de la dignité du premier.

Nous avons icy un livre tout nouveau venu de Hollande de M. Rivet, *Adversus vosum Hugonis Grotii*¹. Ce Grotius est malade d'une plaisante maladie. Il prétend avoir des moyens d'accorder les deux religions contraires qui sont en France; mais cela est impossible : *ante gryphæi jungentur equis*, etc. Jamais le pape ne se [dépouillera]² de sa puissance et les moynes ne quitteront jamais l'article du purgatoire, qui leur a tant apporté de commoditez; c'est pourquoy cet accord prétendu doit estre réputé chimérique.

J'ay autre chose à vous annoncer. M. des Roches, agé d'environ 70 ans, qui estoit un des grands intendants du desfont cardinal de Richelieu, qui est chantre de Nostre-Dame, et abbé de plusieurs bonnes abbayes, se servoit autrefois du gazetier pour médecin, lequel en fut ignominieusement chassé pour luy avoir donné un purgatif trop violent, *in mediis doloribus arthriticis*, qui en augmentèrent fort : au lieu du gazetier, il prit un de nos médecins, dont il s'est toujours servy depuis. Enfin, en ayant esté heureusement assisté, avec le conseil de quelques uns de nos anciens, il s'est résolu, avant que de mourir, de faire un coup d'un habile homme, et qui fera parler de luy, qui est de

donner à la Faculté de médecine la somme de dix mille escus comptant pour la faire rebastir, sans nous demander, ny nous obliger à chose aucune³. Nous avons accepté la donation; elle est passée et ratifiée; je pense qu'à ce mois de may prochain, nous y ferons travailler⁴. Le gazetier à qui cette proye est échappée a le cœur trop bon pour en crever, mais pourtant je ne doute pas qu'il n'en soit trop marry. Le Roy se porte de mieux en mieux; il a permis à M. de Vendosme, qui est en Angleterre de revenir à Paris, et croy qu'il est en chemin pour ce faire. On parle icy d'une trêve générale qui doit être conclue à Coulogne où tous les Princes envoient leurs députés : on tient que le Roy y enverra d'icy Messieurs de Chavigny et d'Avaux; quelques uns disent que ce premier n'y veut pas aller de peur de perdre sa place au Cabinet et de laisser tout le gouvernement à M. de Noyers. *Plura nōro habes scribenda*.

Je vous prie de me conserver toujours en vos bonnes grâces et de croire que je seray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

PATIN.

De Paris, ce 28 de mars 1643.⁵

LETTRE LXXIX

A M. SPON, DOCTEUR EN MÉDECINE, RUE DE LA POULAILLERIE, A LYON,

Si j'estois aussi éloquent que vous, je vous donnerois en cette responce de belles paroles; mais faute d'avoir autrefois fait provision de ces fleurs de réthorique, je me contente de vous dire, en mon patois de Picardie, que je vous ay très grande obligation, et de votre belle lettre et de votre paquet. J'ay connu en cette ville un prêtre qui est mort fort vieux depuis quatre ans, qui estoit fils de Gul. Plantius. Il m'a juré que son père n'avoit rien de Fernel, et que Julian Paumier avoit tout eu. Ce Paumier estoit un normand qui avoit servi Fernel douze ans, et qui en récompense le fit passer docteur. Pour M. Lamy, il ne peut avoir rien eu, veu qu'il est mort fort jeune, l'an 1583, et n'ayant esté médecin qu'environ dix ans. Pour celuy là duquel Plantius se plaint en cette épistre, qui pour avoir ici de l'emploi se faisoit appeler le petit Fernel, c'estoit le

Hippocratis et Galeni legibus, remedia chymice præparata tuto usurpari posse. RUPELLÆ. 1603, in-8°. Cependant, Mayerne quitta Paris pour l'Angleterre où il acquit une immense réputation et où il devint premier médecin de Jacques I^{er} et après lui de Charles I^{er}.

Le seul ouvrage publié par ce médecin fut son *Apologie* contre la Faculté de Paris. Mais après sa mort, ses traités de *Arthritide*, de *morbis internis*, de *cura gravidarum*, furent imprimés et très recherchés. Le recueil le plus complet de ses ouvrages a été publié par Joseph Browne : *Opera omnia medica, complectentia consilia, epistolas et observationes, pharmacopœiam, variasque medicamentorum formulas.* — LONDINI, 1700, 1703, in-fol.

1. *Examen animadversionum Grotii*; LEYDE, 1642, in-8°, par André Rivet, théologien protestant, né à Saint-Maixent le 5 août 1573, mort à Bréda en 1651. La liste complète des ouvrages de Rivet se trouve dans la *France protestante*.

2. Le mot manque par suite de déchirure du papier. Il a été rétabli d'après les anciennes éditions.

1. Cf. la note de la lettre du 23 mai 1643.

2. Dans les éditions antérieures, la lettre s'arrête ici. Tout le passage suivant a été rétabli d'après le manuscrit original.

3. Sur le revers de la lettre, de la main de Spon : Paris, 28 mars; Lyon, 5 avril. Spon indique ensuite le jour où il a répondu : *Risposta 7 dudit, avec un testament chrestien du P. L. B. Le tout envoyé par M. Pons, de la rue St-Jean.*

mesme Julian Paumier qui estoit un normand dessalé, et qui avoit bon appétit, qui se vançoit icy que Fernel en mourant luy avoit commis force secrets; *sed hoc est de patriâ* : car vous sçavez mieux que moy qu'un homme qui est Normand de nation et médecin de profession a deux puissants degrez pour devenir charlatan. On m'a raconté de luy une plaisante fourberie, entre autres : le cidre, *vulgo Pomaceum*, n'estoit pas une chose fort connue à Paris de son temps, où tout le monde beuvoit du vin à fort grand marché, *præter abstemios, qui solis aquis gaudebant*. Mesme du temps de Henry III, on croyait à Paris que c'estoit une espèce de malédiction aux Normands, ou plutost de punition de ce qu'ils ne beuvoient que du cidre. Ce Normand raffiné, voyant que le peuple ne connoissoit pas cette liqueur, en faisoit venir par bouteilles en cette ville, dans lequel il faisoit tremper du séné ; et ainsy en faisoit des apozèmes laxatifs, et de petites médecines, qu'il vendoit un escu pièce, comme un grand secret, et par ce moyen, devint riche en peu de temps, sur l'opinion que le peuple avoit conçue que tout son fait ne consistoit qu'en secrets que Fernel luy avoit laissés ; sur quoy vous remarquerez aussy que le séné n'estoit pas encor en commun usage, comme il est devenu depuis vingt ans. Le peuple connoissoit alors moins le séné qu'il ne fait aujourd'huy l'agaric.

Pour le jeune J. Pons, qui est icy, il est vray qu'il me vient voir quelquefois, s'il veut se donner la peine d'estudier, il peut réussir. J'ay veu, entre les opuscules de son grand père¹, un traité contre la saignée², *nunc alia est ætas, nunc mens*. S'il estoit aujourd'huy parmy nous, il changeroit d'avis et pour faire mieux, il feroit autrement.

C'est un excellent homme que M. Grotius pour les bonnes lettres ; nous aurons dans trois mois deux volumes de luy in-folio, qui seront : *Annotationes in Vetus Testamentum*, approuvées par les docteurs de Sorbonne, et puis après, il nous donnera un autre volume : *in Epistolas Pauli*, etc. ; Dieu lui en fasse la grace ! Il est grand humaniste, grand poète grec et latin, grand jurisconsulte, grand politique, mais, peut-estre, mauvais théologien, aussy bien que Théophile Brachet, sieur de la Milletière, qui avoit entrepris avec luy d'accorder les deux religions, que j'estime chose impossible³. *Sanio rem mentem illis exopto*. Je ne voudrois

pas estre M. Grotius, car il est trop vieux ; mais je voudrois bien estre aussy sçavant que luy, je tascherois de ne pas me mettre de ces chimères dans la teste. L'auteur des huit vers sur M. de Thou m'est inconnu, M. Holman, maistre des comptes, me les a donnés, qui est un honneste homme fort sçavant et qui vaut bien un auteur, avec plus de soixante mil escus qu'il a de bien. Il lit tous les jours Platon et Aristote, et aime les bonnes lettres et les lettrés.

M. de Noyers⁴, secrétaire d'Estat, un des grands ministres de l'Estat, et le grand fauteur des loyolites, fut disgracié le vendredy 10 avril. Le Roy, par la bouche du cardinal Mazarin, luy envoya dire qu'il eust à se retirer, dont le bon seigneur fut fort estonné, quelque bonne mine qu'il en ait faite, au contraire, car il mesditoit de chasser les autres ministres et de gouverner le Roy luy tout seul. Je vous remercie de ce que vous m'avez envoyé du père Labbe. Il y a bien du galimatias dans la teste de cet auteur ; peut-estre qu'on ramassera toutes ces pièces volantes quelque jour pour en faire un meschant recueil. Un de nos médecins a fait icy imprimer un petit traité de *Epicrasi*, qu'il m'a fait l'honneur de me dédier à cause de notre ancienne connoissance. Je vous l'envoyeray comme une pièce nouvelle, mais non pas fort bonne ni fort nécessaire.

Je vous prie de me faire sçavoir qui est M. Falconet qui a escript du scorbut⁵. On nous a apporté icy de Dijon un in-folio gros comme un Fernel, intitulé *Maritimi orbis*, etc.⁶ C'est une description de la mer, de ses destroits et passages et des navigations celebres qui ont esté faites de temps en temps, avec plusieurs petites cartes en taille-douce. L'auteur est un avocat de Dijon fort sçavant, nommé Cl. B. Morisot⁷, qui est le vray auteur du *Verita-*

doivent résister par les armes à la persécution ouverte » 1622, in-8° « La facilité de réunir et réformer l'Eglise. » PARIS, 1642, in-8°.

1. Après la mort de Richelieu, Sublet de Noyers, secrétaire d'Etat au département de la guerre, avait en effet tenté d'évincer Mazarin du Conseil pour y posséder la première place. Il fut renvoyé brusquement et remplacé par le conseiller Le Tellier (10 avril 1643).

2. « *Moyens préservatifs pour la guérison du scorbut*. » LYON, 1642, in-8°. Falconet (André), né à Roanne, le 12 novembre 1612, mort en cette ville, en 1691. Docteur de Montpellier en 1634, fixé à Lyon et agrégé au Collège des médecins de cette ville en 1641, docteur es droit la même année, il fut appelé à Turin en 1663 pour soigner Christine de France, fille de Henri IV et reçut le titre de premier médecin de cette princesse. En 1667, il fut nommé échevin de la ville de Lyon. Falconet est surtout connu par sa liaison avec Charles Spon et Patin. La plupart des lettres de celui-ci lui ont été adressées. Au moment où Patin écrivait la lettre ci-dessus, on voit qu'ils ne se connaissaient pas encore. Ce fut sans doute sa question qui fut le point de départ de leur longue amitié.

3. *Orbis maritimus, sive de rerum in mari et littoribus gestarum generalis historia*. DIJON, 1643, in-4°. Ce livre de Morisot est un des premiers ouvrages dont l'histoire de la marine ait été l'objet.

4. Morisot (Claude-Barthélemy), seigneur de Chandenay et de Vernet, né le 12 avril 1592, à Dijon, mort dans cette ville le 22 octobre 1661.

1. Pons (Jacques), né à Lyon en 1538, mort en 1612, devint doyen de la Faculté de médecine de Lyon en 1576 et fut médecin ordinaire du Roi.

2. « *De nimis licenciosa sanguinis missione qua hodie plerique obtuntur brevis tractatio*. » LUGDUNI, 1596. Autor, J. Pons.

3. Brachet (Théophile), né en 1596, mort en 1665, théologien et écrivain protestant, se convertit au catholicisme après avoir joué un rôle important dans le parti de la Réforme. A publié plus de 40 ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement les deux livres qui marquent les deux phases différentes de la vie de Brachet : « *Le discours des vraies raisons pour lesquelles ceux de la Religion en France, peuvent et*

*lis lacrymæ*¹, qui se met derrière l'*Euphormion* de Barclay².

Le dimanche 19 de ce mois, trois de nos médecins ont esté appelés à Saint Germain pour y voir le Roy³, savoir : MM. de la Vigne, nostre doyen, M. Guénaut l'aîné⁴, et M. R. Moreau, nostre bon amy. A vous dire le vray, je crois que ce pauvre prince se meurt, et si cela arrive, je souhaite que Dieu lui fasse paix.

Je vous baise très humblement les mains, et suis,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

PATIN.

De Paris, ce 21 avril 1643.

LETTRE LXXX

A MONSIEUR SPON, DOCTEUR EN MÉDECINE,
RUE DE LA POULAILLERIE, A LION.

J'ay peur de me rendre enfin ridicule en vostre endroit et importun tout ensemble par mes mauvaises lettres, desquelles néanmoins vous me faites trop de feste par vostre dernière lettre, ce qui me fait prendre courage de continuer et de vous dire pour response à la vostre [que] je vous trouveray, Dieu aidant, le traité de J. Paumier, *de Pomaceo*⁵, qui est le nom d'une liqueur, avec laquelle ce Normand a gagné 50.000 escus, à Paris, d'où il sortit et

1. *Alitophili veritatis lacrymæ, sive Euphormionis Lusinini Continuation*. » GENÈVE, 1624, in-12.

2. « *Euphormio* » Elzevir. LEYDE, 1637. Satire allégorique, dirigée contre les Jésuites — avec clefs — traduite par Drouet de Maupertuis, ANVERS, 1711. L'auteur Barclay (Jean), poète et théologien français, né à Pont-à-Mousson en 1582, mourut à Rome le 12 août 1621.

3. Cette consultation eut lieu le lendemain de la déclaration du Roy pour la Régence (20 avril). D'après l'ouvrage de Lyonet (1647) analysé par Paul Guillon (*op. cit.*), Vautier était un des consultants. On voit que Patin ne le cite pas, et signale, au contraire, la présence de Guénaut.

4. Guénaut (François), né à Paris, reçu docteur de la Faculté en 1612, premier médecin du prince de Condé et d'Anne d'Autriche. Il devait être appelé, sous le règne de Louis XIV, à donner des soins au roi, à la plupart des courtisans, et à devenir le praticien le plus répandu de la Ville et de la Cour. Il dut sa célébrité — non à ses titres scientifiques — il n'en avait aucun, mais à son habileté personnelle et à la situation exceptionnelle qu'il avait su acquérir à la Cour. Il la dut aussi à l'antimoine dont il osa se déclarer le partisan, malgré les foudres de la Faculté et de Patin :

« On compterait plutôt combien en un printemps
Guenaut et l'antimoine ont fait mourir de gens ».

Il est redevable d'un autre genre de célébrité à Molière qui ne craignit pas, malgré les hautes influences, qu'il possédait, de le faire figurer en 1665, dans « l'Amour médecin » sous le nom de Macroton avec les trois autres médecins de la Cour, Elie Broda des Fougères (Desfonandres) Esprit (Bahis) et Valot ou Daquin. (Tomès). Guénaut était très avare — et peu scrupuleux — d'après Patin qui nous apprend plus loin qu'il répétait à qui voulait l'entendre « qu'on ne saurait attraper l'écu blanc des malades que si on les trompait. »

5. *De Vino et pomaceo Libri duo*. PARISIIS, 1588. Traduit en français par Jacques de Cahaïgues. CAEN, 1589, in-8°.

s'en alla mourir à Caen l'an 1588, ayant pensé estre pris dans son estude le jour des barricades, jour qui fit de grandes émotions à Paris. Pour vos médecins qui savent leurrer le peuple, vous n'avez qu'à dire ce que j'ay ouï dire autrefois à un de nos anciens, *in pari casu* : c'estoit un chevalier de Malte qui avoit la petite vérole ; il désiroit surtout de ne pas perdre ce peu qu'il avoit de barbe par ce vilain mal. Un des nostres, qui est le jeune Cornuty¹, pour le consoler, luy promit d'un opiat qui luy conserveroit sa barbe, ou en cas de nécessité, qui luy en feroit venir d'autre. M. Riolan, l'anatomiste, voyant cet opiat, me dit : *hic et alibi venditur piper*. Ce Cornuty se mesle de leurrer aussy bien que beaucoup d'autres. Son père estoit de Lion et a encor un frère jésuite.

Il y a icy un minime, frère Fredon, qui promet de guérir toute sorte de maladies, et surtout aime à traiter des femmes ; mais il ne réussit ny à l'un ny à l'autre, car il est assez vieux et fort ignorant.

« Regis morbus est febris marasmodies, ex abscessu
« prægrandi in mesenterium cum diarrhæa serosa, bilio-
« sa, saniosa et puris excretionem assidua ; quibus acce-
« dunt vomitus et alimenti et puris interdum. Lumbricos
« etiam non exiguos per os ejecit : subsultus febriles et
« rigores inordinati sæpe recurrunt ; adeo ut nihil non
« metuendum putem infortunatissimo principi. Ideoque
« tibi sint suspectæ quæso, quæcumque veri nescia fama,
« de ejus salute *καὶ ἐπὶ τοῦ πρῶτου*, ad aures vestras deferet.
« Eâ ipsâ horâ, quâ scribo, pessimè habet ipsâ morbi ma-
« gnitudine et multorum symptomatum syndro, penè
« cæcus et *ἄτυχος* factus facile mihi in animum induco
« viscera ejus nutritiæ, præsertim ventriculum et hepar
« immedicabili *ἀτυχίᾳ* detineri, et quæ vix ac ne vix qui-
« dem ullo artis nostræ præsidio potest procurari. »

Il y a près de sa majesté six de nos médecins, savoir : M. Bouvard, premier médecin, M. Seguin, qui est à la Reyne, M. Cousinot, qui est à M. le dauphin, M. Baralis, médecin par quartier, MM. de la Vigne, et Moreau, nostre bon amy, qui y sont tous bien empeschés, outre deux autres médecins de cour. Je souhaiterois fort que Dieu leur inspirast de si bons remesdes qu'ils peussent le remettre en parfaite santé, tant à cause de luy et le bien de son royaume que pour l'honneur mesme de nostre pro-

1. Cornut ou Cornuty (Jacques-Philippe), médecin et botaniste, né à Paris le 19 octobre 1626, mort le 23 août 1651. S'adonna surtout à la botanique.

Pendant longtemps il entretient des relations d'amitié avec Gui Patin ; mais ils se brouillèrent au sujet de l'émétique. A la suite d'un accident causé par une trop forte dose de ce médicament, Gui Patin voulait poursuivre l'imprudent médecin devant la Faculté, mais Cornuty mourut avant. Il avait publié l'ouvrage suivant : « *Canadensium Plantarum aliarumque nondum editarum Historia ; cui adjecit ad calcem Eucheridion botanicum parisiense, quæ in pagis, silvis, pratis et montosis juxta Parisios locis nascuntur.* » PARIS, 1635.

fession. *Quod tamen pene admodum esse censeo, vel humanæ virtutis.* Si Dieu faisoit quelquefois miracle pour les princes, je voudrois qu'il en fit un pour le Roy, qui nous est tant nécessaire ; mais c'est folie de souhaiter ; il sçait bien ce qu'il nous faut, combien que le plus souvent il ne nous l'envoie point. C'est pourquoy, pratiquant ce précepte de Virgile, je diray avec la Sibylle :

Desine fata deum flecti sperare precando.

Pour les deux traités de Prévotius¹, j'en ay seulement ouï parler, et ne puis vous dire autre chose d'eux, sinon que leur auteur s'est acquis de la réputation, *dum viveret*. Je pense que ces deux pièces ne seront pas mal ensemble. Je voudrois bien que vous tinssiez déjà les Institutions de G. Hofmannus² : j'ay fort bonne opinion de ce livre et encore meilleure opinion de son auteur mesme :

« quem colo tanquam magnum sidus Germaniæ, imo
« forte unicum phenicem, vel saltem principem omnium
« eruditorum quotquot sunt in Europa. Omnia legi et per-
« legi quæ scripsit, præclara sane et laude digna : in Ga-
« leni, de Usu partium ; de Ossibus ; de Thorace ; de
« Generatione hominis ; de Formarum origine ; de Ichori-
« bus ; de Usu cerebri et lienis ; Varias lectiones ; Adver-
« sus Erastum et comitem Montanum de morbis ; de
« Locis affectis, etc. Sola est Pathologia quam non vidi.
« Est quidem vir magnus, sed nimio laborat contradi-
« cendi studio, Galeno præsertim, viro incomparabili, et
« supra omnem laudem posito, nimia quoque cacoethia et
« maligno quodam livore, nimium invehitur in nostrum
« Fernelium, cujus umbram non assequitur quamvis
« omnes pene recentiores supercilio quodam pedagogo
« valde despiciat. Fernelium ipsum magni facio, ut par
« est, non quod fuerit popularis meus aut medicus pari-
« siensis, sed eum veneror iisdem de causis, propter quas
« etiam ab ipso Hofmanno coleretur, nisi ægro animo
« esset ipse Hofmannus in Fernelium : quem ideo monitore
« puto indigere ut in posterum sapiat, quem ante hæc
« sæpius delirasse constat, nullo meo unquam indigebit
« patrocínio immortalis futura Fernelii gloria adversus
« similes obtrectatores. Si qui tamen sint in posterum,
« imo si Hofmannus ipse monitus perseveret, nec a con-
« vitio abstineat in Fernelianos manes, non deerunt ex

« schola nostra eximii et egregii patroni Ferneliæ doctrinæ,
« non solum rivaies, sed etiam vindices acerrimi, qui,
« omnium bonorum plausu, Hofmanno suam lepram et
« pervicacem scabiem pulchre defricabunt. Si quid pecca-
« vit Fernelius, homo fuit ; ubi tamen peccavit, ibi quo-
« que amplissima venia dignissimum sese exhibuit ; hoc
« ultro fatentibus omnibus etiam optimis et elegantissimis
« medicis, quibus matellam præstare nunquam dignus
« erit iste Hofmannus ; quem tamen amo ex animo, sem-
« perque colam, quamdiu intra pellem suam manebit, et
« a Galeno, Fernelio, aliisque eruditis scriptoribus, quo-
« rum laboribus feliciter fruimur, acutos ungues absti-
« nebit. »

J'ay ceans, il y a plus de six mois, le nouveau livre de J. E. Nierenbergius³, que m'indiquez : *ut et alia omnia quæ scripsit*. C'est un Espagnol qui a fait mal à propos renchérir le papier, aussy bien que beaucoup d'autres ; tantost il escript superficiellement, comme quand il parle (*unum sit exemplum pro multis*), in *Historia sua naturæ*², page 389, de la poule et des œufs ; tantôt fort obscurément, comme il a fait partout : *ejusmodi laboribus facile semper carebit respublica litteraria*. Il faut dire de luy ce qu'un ancien père de l'Eglise a dit autre fois de Perse, *tenebrioso scriptore : Si non vis intelligi, debes negligi*. Il semble avoir affecté cette obscurité, particulièrement en trois volumes in-8° que j'ay de luy, sçavoir 1° de *Adoratione in spiritu et veritate*³, 2° de *Arte*⁴, et 3° en son *Theopoliticus*⁵. J'ay pareillement ceans la *Bibliotheca pontificia*. Il est de grand travail, mais il y a là-dedans horriblement de fautes, que je n'ay remarquées qu'en passant, comme quand il dit que le cardinal d'Ossat a esté maistre des requestes ; quand il confond Philippe Mornay⁶ avec Philippe de Sainte-Aldegonde⁷, et plusieurs autres, *magnus erit quos numerare labor*.

Je vous baise les mains, et suis,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

PATIN.

De Paris, ce 9 may 1643.

1. Prevotius (Jean), en français Prévost, médecin suisse né à Dilsperg le 4 juillet 1583, mort à Padoue le 3 avril 1631. Docteur de l'Université de Padoue en 1607, il succéda à Alpini comme professeur de botanique et directeur du jardin botanique en 1617. Il laissa plusieurs ouvrages réimprimés plusieurs fois. On peut citer : « *De remedium materia* ». VENISE, 1611, in-12. « *De Lithomia* ». ULM, 1648, in-4°. « *Medicina pauperum* ». FRANCFORT, 1641, in-12.

2. G. Hoffman. Cet ouvrage ne parut qu'en 1643 : *Institutionum medicarum libri sex*. LUGDUNI, 1643, in-4°.

1. Nierenberg (Jean-Eusèbe), en latin, Nierenbergerius, théologien espagnol, appartenant à l'ordre des Jésuites, né à Madrid en 1595, mort en 1658.

2. *Historia naturæ maxima perigrina libri VI*. ANVERS, 1635, in-fol. fig.

3. *De adoratione in spiritu et veritate libri IV*. ANVERS, 1631.

4. *De arte voluntatis libri VI*. LYON, 1631, in-8°.

5. *Theopoliticus, sive brevis elucidatio et rationale divinorum operum atque providentia humanorum*. ANVERS, 1641, in-8°.

6. Mornay (Philippe de), appelé communément du Plessis-Mornay, né à Bréhy (Vesin) en 1519, mort en 1623. — Né catholique, embrassa la Réforme en 1560. Surnommé le « Pape des Huguenots ». Il laissa entre autres travaux, les mémoires bien connus publiés par Augius en 1822-1823, 12 vol.

7. Sainte Aldegonde (Philippe de Marmier de), né à Bruxelles, en 1538, mort en 1598. Un des auteurs de la Révolution des Pays-Bas.

LA MUSE MÉDICALE

SONNET PRINTANIER

Du Lilas vous avez le parfum enchanteur,
La neigeuse blancheur de la tendre aubépine,
La suave fraîcheur des roses sans épine,
Le coloris brillant d'Iris triomphateur ;

Vos yeux à la pervenche ont ravi sa couleur,
Vos lèvres au pavot sa teinte purpurine,
Votre joue aux œillets la rosée assassine,
Vos dents au pur lis blanc la candide pâleur.

Cette splendeur rayonne et fait passer la vie,
C'est le soleil d'avril sur la terre ravie,
L'étincelle de feu sur le dur diamant.

Dans vos regards si fiers, ô blonde jeune fille,
Ainsi que l'oiselet tôt se prendra l'amant
S'il ne fuit ce miroir traître comme torpille,

Dr Henri La BONNE.

Notice Biographique sur Bernard-Félix Bouriat

Médecin à Tours, 1788-1816

Par F. Em. BOUTINEAU.

(Suite)

Contestera-t-on au premier tribunal de la nation un droit, dont a usé la Commission intermédiaire tenant le Parlement à Rennes ? Prétendra-t-on que les Ministres légitimes de la Loi ne peuvent régler, par la sagesse de leurs Arrêts, ces aggregations, ces collèges dont la suppression ou au moins la réforme ont été souvent regardées comme intéressant particulièrement les villes mêmes où ils sont établis ! Prétendra-t-on que la Cour, pour arrêter les injustices de ces prétendus Collèges de Médecine, qui ne veulent reconnoître d'autres juges que ce qu'ils appellent leur conscience, ne trouvera aucun moyen dans l'usage de l'autorité que le Prince lui a confiée, dans cette portion sacrée de la Justice souveraine et universelle qui veille à la sûreté des particuliers, maintenir l'ordre et les intérêts publics ?

Les Médecins de Rennes, qui avoient *una voce* renvoyé l'aggrégation du sieur Hamart à un an, disoient, comme ceux de Poitiers, qu'ils étoient seuls des Juges compétens d'incapacité ; ils prétendoient qu'il falloit s'en rapporter à ce qu'ils appelloient leur conscience ; ils motivoient leur conduite sur les intérêts de l'humanité et du bien public. Ils s'appuyèrent sur ces prétendus motifs pour se pourvoir au Conseil d'Etat privé du Roi. Il y intervint Arrêt le 23 Octobre 1775, qui débouta le Collège de Médecine de Rennes de la Requête, et le condamna à l'amende. Quelle différence cependant entre la cause du Collège de Médecine de Rennes et celle des Médecins de Poitiers ! On n'a-

taquoit point l'existence légale du Collège de Rennes. Qu'on parcoure dans les Mémoires du sieur Hamart ses motifs de plaintes : pourra-t-on les comparer en aucune manière avec les excès auxquels se sont livrés les Médecins de Poitiers, et qu'il ne m'est pas permis de qualifier !

Les faits que j'articule et dont je demande à faire la preuve, sont que la veille et l'avant-veille du soulèvement de mes thèses, on annonçoit dans le public, et à la table des personnes distinguées de Poitiers, que je serois tracassé, et qu'il pourroit arriver que les Médecins de Poitiers refusassent de m'aggréger ; qu'un Docteur de Médecine engagea un particulier à différer son départ pour assister à ma thèse, en lui annonçant que la conduite qu'on tiendrait à mon égard, apprêteroit bien à rire ; que partie des discours injurieux des Médecins furent communiqués à un Docteur de théologie, qui les improuva et voulu inutilement les détourner d'employer un moyen de diffamation de ce genre.

Que de fait les compléments des Médecins de Poitiers furent très injurieux, particulièrement ceux des sieurs Pallu de la Barrière, de la Mazière, Mereau et Rousseau. Que le sieur Mereau, après m'avoir représenté comme un empirique, qui avoit des recettes pour l'asthme pour les maladies les plus désespérées (1) : après avoir ridiculisé la manière honorable dont il savoit que j'avois fait mes épreuves en la Faculté de Montpellier, qu'il ne craignoit point de compromettre en la comparant avec ce qu'il appelloit la petite Faculté de Médecine de Poitiers, dirigea les traits de sa déclamation contre le sieur Doyen de la Faculté de Montpellier, en disant que j'avois puisé cette admirable et merveilleuse doctrine dans les leçons d'un Docteur octogénaire mon ami, *ab amico tuo octogenario* ; que ce que le sieur Mereau ajouta parut si révoltant au sieur Portier, qu'il le tira plusieurs fois par la robe et le contraignit de s'asseoir.

Que le sieur Rousseau, reçu sans épreuves dans la Faculté, s'étant permis de me dire ce qui peut être dit de plus flétrissant, et m'étant contenté de répondre : monsieur, je vous remercie ; le sieur Rousseau répliqua, en faisant la grimace, qu'il n'y avoit certainement pas de quoi. Que le sieur Rousseau ayant prétendu qu'il alloit prouver fort au long que les remèdes les plus simples étoient ceux qui convenoient aux maladies les plus compliquées, je lui observai que cela en avoit besoin ; que le sieur de la Mazière se leva avec fureur, m'apostropha en me traitant d'insolent ; que le sieur Rousseau adoptant ses expressions, dit avec le ton, le geste et le visage les plus menaçans, que je m'en repentirois ; que les sieurs Rousseau et de la Mazière s'écrièrent à haute voix qu'il falloit rompre l'acte.

Que M. le Recteur s'approcha du banc des Médecins, représenta l'indécence de leurs procédés, requit le dépôt des complimens injurieux, et en particulier de ceux des sieurs Rousseau et Mereau ; que dans le même acte public du 29 janvier dernier, le sieur de la Mazière commit le genre particulier de faux qui lui est reproché ; que lui et

(1) Je représente les certificats de différentes personnes que j'ai guéries de maladies graves, dont elles étoient atteintes depuis plusieurs années, et pour lesquelles les Médecins de Poitiers n'avoient pas connu de remèdes.

les autres Médecins firent le raisonnement et les dissertations que j'ai exposés dans mes Ecrits et mon Mémoire (1), et sur lesquels on pense que la Cour peut prononcer, sans avoir besoin de consulter aucune Compagnie littéraire.

Que parmi ceux qui ont signé des certificats que les Médecins ont sollicité contre moi, il en est qui ne savent pas le latin; qu'il en est qui les ont désavoués comme l'effet de la surprise, de l'importunité et de la violence, ce dont est convenu le sieur Coupelle, chirurgien-major de M. le comte d'Artois, dans une lettre qu'il a écrite à mon père, de son propre mouvement le 12 avril dernier.

Que les Médecins ont formé le projet d'envelopper dans ma proscription ma famille entière, qui est nombreuse; qu'ils ont fait l'aveu qu'ils avoient arrêté entre eux de se retirer de chez tout malade qui appelleroit auprès de lui le sieur Bouriat mon père comme son apothicaire.

La preuve que j'offre de faire peut-être regardée comme faite, au moins quant aux faits publics qui ont eu lieu le 29 janvier dernier. En effet, à peine eus-je fait signifier aux Médecins les sommations par lesquelles j'avois protesté avant que leur décret fût rendu contre toutes délibérations et actes qu'ils pourroient faire à mon préjudice, et qui contiennent la plus grande partie de tous ces faits publics, que je m'empressai de remettre une copie de ces sommations à M. le Recteur, et le priai d'en donner communication à l'Université. Comment imaginer qu'un jeune homme de vingt-deux ans eût osé présenter l'historique et le détail circonstancié de tout ce qui s'étoit passé à un acte publiquement soutenu sous les yeux d'un Corps aussi éclairé que l'Université, dans un temps où les faits étoient si récents, si l'exposé n'avoit pas été conforme à la plus exacte vérité? Lorsque M. le Recteur donna lecture des sommations à l'Université, le sieur Doyen et autres Médecins qui étoient présents osèrent-ils élever le moindre doute sur un seul des faits qu'elles contenoient? ont-ils osé contrarier ces faits dans le décret injurieux qu'ils rédigèrent contre moi le 5 février, le lendemain même du jour que j'avois fait signifier ces sommations? ont-ils osé contrarier ces faits publics dans leur Requête du 25 juin dernier? ont-ils osé entrer dans aucuns détails à cet égard? Ne peut-on pas leur reprocher d'en avoir fait l'aveu le plus accablant, en disant dans leur Requête qu'ils ne mettront pas sous les yeux de la Cour les détails du soutènement des thèses, comme fait le sieur Bouriat; qu'ils se borneront à dire que leur décret a été dicté par la justice? Qu'on jette les yeux sur le Mémoire qu'ils viennent de signifier, qu'on le rapproche des faits que je leur ai opposés, qu'on examine la manière dont ils ont voulu justifier les sieurs Doyen et Mereau, le silence qu'ils ont été forcés de garder sur les faits qui sont reprochés à leurs autres collègues, et l'on pourra disconvenir que la preuve ne soit justement acquise par leur silence, leur aveu tacite et leurs moyens mêmes de défense.

La juste confiance que m'inspire le zèle religieux de M. l'Avocat-général pour le maintien des réglemens, de l'ordre public, et pour l'exécution des volontés du Roi, me dispense d'entrer dans une nouvelle discussion sur

(1) Voyez depuis la page 15 jusqu'à la 29^e du Mémoire du sieur Bouriat.

l'illégitimité de la levée de deniers que font les Médecins de Poitiers, en exigeant une somme d'environ 2000 liv. (1) de tout Docteur qui se fait agréger, et sur la nécessité de leur faire rembourser la rente de 60 livres qu'ils viennent de constituer, et à laquelle ils ont obligé leurs successeurs.

Entièrement occupé des intérêts d'une défense légitime et nécessaire, je n'ai point cherché à user de représailles; je n'ai point injurié mes adversaires, comme ils le publient. Qu'ai-je dit dans mon exorde, dont-ils affectent de se plaindre? que les mêmes passions qui m'ont exposé à perdre mon état, ma réputation et mon existence civile, sous un gouvernement aussi modéré, dans ma patrie, et au milieu d'une nation recommandable par la douceur de ses mœurs, sont au fond les mêmes qui, dans d'autres siècles, ont porté les hommes aux plus grands excès. Je crois devoir m'expliquer sur ceux qui sont l'objet des plaintes que j'ai été obligé de rendre publiques: je déclare que je pense qu'il ne faut point toujours juger les hommes par leurs actions; qu'il est des momens de trouble et d'erreur, où ils sont emportés loin d'eux. Et mon cœur se livre à cette douce et consolante espérance que les Médecins de Poitiers, étant par la sagesse de l'Arrêt de la Cour des ramenés à eux mêmes, le seront aux sentimens d'équité et de justice qu'ils me doivent.... Que n'ai-je point fait, pour éviter cette étrange discussion.

Signé: BOURIAT.

Monsieur SÉGUIER, avocat-général.
d'ORGE MONT, procureur.

De l'imprimerie de Demonville, rue Christine, 1782.

ANALYSES

Le Traitement des Aliénés dans les Familles, par le Dr CH. FERÉ, médecin de Bicêtre. Troisième édition revue et considérablement augmentée, un vol. in-12 de la Collection Médicale, cart. à l'anglaise, 4 fr. (Félix Alcan, éditeur).

Le traitement des aliénés dans les familles fut signalé pour la première fois au public français par le Dr Feré en 1889. Pratiqué depuis longtemps en Allemagne, en Belgique, en Ecosse, en Amérique, il ne fut introduit en France qu'en 1892, par le Conseil général de la Seine. Dans la première partie M. Feré donne des renseignements fort intéressants sur l'assistance familiale telle qu'elle est donnée dans les divers pays, et particulièrement en Belgique et en Ecosse où il a eu l'occasion de faire des observations personnelles. Depuis bientôt treize années que les mêmes procédés sont appliqués en France les

(1) Comment ont-ils répondu au reproche que je leur ai fait, de ce que « non contents d'avoir employé contre moi le mensonge et les allégations d'une fausseté palpable, ils ont eu la témérité de s'en faire des moyens, dans une circonstance où tout sujet doit user de la sincérité la plus religieuse, dans le compte qu'ils rendent à la Cour de leur prétendue soumission à la volonté connue du Roi »? C'est à M. l'Avocat-général qu'ils doivent opposer des fins de non-recevoir. Qu'on rapproche tout ce qu'ils disent à cet égard de l'exposé et de la discussion que j'ai faite depuis la page 48 jusqu'à la 57^e de mon Mémoire.

résultats obtenus ont été en s'améliorant, et l'auteur constate les progrès de cette bienfaisante institution. La seconde partie est consacrée à la description des soins généraux qu'exige le traitement des aliénés dans les familles : avantages et inconvénients du traitement, quels malades peuvent en profiter, le choix de l'habitation, le garde-malade, surveillance de la santé générale des aliénés, soins moraux, soins particuliers à quelques catégories d'aliénés, soins particuliers dans certaines circonstances exceptionnelles, toutes questions de haute importance dont la connaissance est indispensable, non seulement aux médecins mais aussi aux administrateurs, aux chefs de famille et à ceux qui veulent se consacrer au soulagement de cette classe de malades.

La Guérison du Cancer, par le Dr Félix De BACKER : A. Maloine, éditeur, Paris. Prix.....4 fr.

Cette grave question du Cancer est décidément à l'ordre du jour. La thèse que soutient aujourd'hui, dans ce nouveau volume, le Dr De Backer passionne au plus haut degré tous les médecins.

On sait la grande originalité et l'indépendance des travaux de notre confrère. Ce livre en est une preuve nouvelle.

Lorsqu'il y a quinze ans, il mit les *ferments* en valeur thérapeutique, il y eut de la plupart de ses confrères un sourire d'incrédulité. Il fallut son obstination à signaler dans tous les congrès les succès thérapeutiques que donnent les cultures de *ferments purs*, pour imposer ses doctrines, admises partout aujourd'hui.

En 1882, Jules Simon, à l'Hôpital des Enfants-Malades, avait commencé les premières expériences avec M. De Backer : il devait les abandonner ; faute de bons produits, il avait eu de mauvais résultats.

En 1890, M. De Backer créait le laboratoire où il travaille toujours les mêmes sujets, avec une ardeur grandissante.

Les résultats extraordinaires obtenus dans les deux maladies redoutées de la *Cancérose* et de la *Tuberculose* font aujourd'hui de ce confrère un thérapeute écouté.

Son livre, plein d'aperçus nouveaux, sera lu avec grand intérêt.

Voici, d'ailleurs, l'ordre des matières :

Avant-propos.

Chapitre premier. — *Le cancer à travers les Ages* : Oribase, médecin du IV^e siècle. — Paracelse au XVI^e siècle. — Le microscope et le cancer. — Nos histologistes modernes.

Chapitre II. — *Loi physiologique de toute reproduction de cellules* : Le microgerme et la cellule appropriée. — Pénétration de la cellule par un excitateur extérieur à la cellule.

Chapitre III. — *La Levure animale existe*. Découverte de

levures dans les foetus animaux. — Leur rôle dans les tissus embryonnaires normaux. — Leur transformation en globules sanguins et en fibrine.

Chapitre IV. — *Où commence la pathologie cellulaire ? Qu'est-ce qu'une tumeur ?*

Chapitre V. — *Du sang : Les trois éléments figurés du sang : globules rouges — globules blancs — fibrine. Du sucre normal contenu dans le sang.*

Chapitre VI. — *Y a-t-il un sang cancéreux ? Des éléments figurés et du mout sanguin chez le cancéreux.*

Chapitre VII. — *De la Tumeur Cancéreuse.* — Du cancer proprement dit. Des tumeurs non cancéreuses et organisées. — Différence caractéristique entre le tissu embryonnaire et le tissu adulte ou limitant.

Chapitre VIII. — *Fréquence du cancer depuis 25 ans. Ses causes : Alimentation carnée. — Surmenage physique et moral. — Préoccupations de la Vie moderne. — Malthusisme. — Contagiosité du cancer.*

Chapitre IX. — *Le système nerveux et le cancer.* — Rôle du système nerveux dans le cancer. — Des centres morphologiques. — Leur importance dans l'évolution embryonnaire normale. — Paralyse trophique prémonitoire du cancer.

Chapitre X. — *Rôle du foie dans le cancer.* — La fonction glycogénique et la fonction biliaire du foie. — L'insuffisance après l'hypersécrétion. — Ferments hépatiques.

Chapitre XI. — *La cancérose est une maladie dérivée de l'arthritisme.* Degrés dans l'arthritisme.

Chapitre XII. — *Le diabète et le cancer.* — Modifications dans la marche du cancer par la diffusion du glycogène ou diabète sucré.

Chapitre XIII. — *La tuberculose et le cancer.* — Nos travaux antérieurs. — Les tumeurs sont en volume inverse des températures des sujets qui les portent. — Observations faites et expériences nouvelles.

Chapitre XIV. — *La chirurgie et le cancer.* — La Mode en chirurgie. — Faut-il opérer les cancers ? — Leçon résumée de Maisonneuve en 1868.

Chapitre XV. — *La cancérose est curable.* — C'est un fait fréquent depuis l'introduction des ferments en thérapeutique.

Chapitre XVI. — *Les ferments et le cancer.* — Des ferments antinéoplasiques.

Chapitre XVII. — *Traitement général du cancéreux* : — Le boire ; — le manger ; — le dormir ; — l'exercice ; — l'électricité ; — le massage, etc.

Chapitre XVIII. — *Prophylaxie du cancer* : Combattre l'arthritisme par les stimulants et les oxydants. La peau de l'arthritisme doit être surveillée.

Chapitre XIX. — *Quelques mots sur les localisations cancéreuses.* — Il faut distinguer le cancer chez l'homme et chez la femme. — Seins. — Utérus. — Bouche. — Dénominations spéciales. — Il ne suffit pas de connaître le microbe d'une maladie pour en trouver le remède.

Chapitre XX. — *Le végétarisme et le cancer.* — Chez les Pères Trappistes ; — chez les femmes arabes ; — chez les Japonais et les Chinois, — aux Indes.

Chapitre XXI. — *La radiographie et le cancer.*

Chapitre XXII. — *Conclusions.*

Chapitre XXIII. — *Une série de guérisons.*

Migraine La migraine sera guérie par l'absorption QUOTIDIENNE ET PROLONGÉE PENDANT TROIS MOIS, de une **DRAGÉE GELINEAU** matin et soir au milieu des repas.

ENFANTS ELIXIR VITAL QUENTIN

Pâles

Chétifs

Malingres

Tonique et Dépuratif

Il remplace l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Chaque fois qu'on voudra provoquer un **sommeil bienfaisant et réparateur**, dans tous les cas où il y a **insomnie**, pour combattre l'**hystérie**, le **nervosisme**, les **névralgies**, pour calmer le **délire**, l'**agitation nerveuse** des enfants, on trouvera dans le

SIROP GELINEAU
un
remède héroïque et souverain

Médecine de l'enfance jusqu'à l'adolescence, par le D^r E. MONIN : 1 volume in-16, cartonné, 5 francs. — A. MALOINE, libraire-éditeur, 25-27, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

En 420 pages et 29 chapitres, le D^r Monin a accompli ce tour de force de vulgariser (pour le praticien non spécialiste et pour les gens du monde) les données les plus essentielles relatives à la médecine infantile, jusqu'à l'adolescence. La puériculture y est comprise d'une manière nouvelle et originale, en partant des diathèses pour étudier ensuite les maladies évitables, les états nerveux et les troubles organiques et fonctionnels plus particuliers au jeune âge. Sans faire (une fois de plus) l'éloge du style précis et coloré de l'auteur (dont le talent littéraire agrémente les sujets les plus ardu), recommandons spécialement *Médecine de l'Enfance* à ceux qui sont soucieux du chapitre des traitements, développé, toujours avec le plus grand flair, par le thérapeute.

Nouvel abrégé d'anatomie, septième édition 1904, entièrement refondue, contenant les découvertes les plus récentes, par le D^r J.-A. FORT, ancien professeur libre d'anatomie à l'École pratique (1).

Le D^r Fort, dont tout le monde connaît la compétence au point de vue de l'enseignement de l'anatomie, vient de refondre son *Manuel d'anatomie*. Ce petit volume, que tous les étudiants possèdent, est arrivé à la septième édition.

Cette dernière édition est augmentée de toutes les nouveautés anatomiques que l'auteur a intercalées avec intelligence dans le texte. Quoique le volume soit plus gros, et qu'il renferme 560 pages, il n'en est pas moins portable et peut être mis dans la poche.

Les figures, beaucoup plus nombreuses, ont été portées à 203.

L'impression de l'ouvrage est parfaite et le papier plus épais que dans les éditions précédentes. Le succès de ce volume s'affirme de plus en plus.

NOUVELLES

Le D^r François HOUSSAY (Pont-Levoy, Loir-et-Cher) serait très reconnaissant à tous ceux de ses confrères qui voudraient bien lui faire connaître, ou lui communiquer des documents manuscrits ou imprimés, des légendes, des dessins de tableaux, de statues, de vitraux, etc., ayant trait à l'exagération ou au défaut de croissance non pathologique des poils de toutes les régions du corps (atrichose ou hypertrichose congénitales).

1. Librairie Maloine, 25, rue de l'École-de-Médecine. Cartonné 6 fr. 50.

LE COURRIER DE LA PRESSE

BUREAU DE COUPURES DE JOURNAUX

21, Boulevard Montmartre, PARIS, 2^e

Fondée en 1889

DIRECTEUR : A. GALLOIS

Adresse Télég. : COUPURES PARIS — TÉLÉPHONE 101.50

Lit, découpe, traduit et fournit les articles de Journaux et Revues du Monde entier, sur tous sujets et personnalités. Est le collaborateur indispensable des Artistes, Littérateurs, Compositeurs, Savants, Hommes politiques, Diplomates, Commerçants, Industriels, Financiers, Jurisconsultes, Erudits, Inventeurs, Gens du Monde, Entrepreneurs, Explorateurs, Sportsmen, etc., en les tenant au courant de ce qui paraît dans tous les Journaux et Revues, sur eux-mêmes et sur tous les sujets qui les intéressent.

TARIF : 0 fr. 30 par Coupure

Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité.	Par	100 Coupures,	25 francs
	»	250	» 55
	»	500	» 105
	»	1000	» 200

NUCLEO FER GIRARD, le plus assimilable des ferrugineux, chaque pilule contient 0,10 de NUCLEINATE de fer pur. Dose, 4 à 6 par jour, au début des repas.

VIN GIRARD de la Croix de Genève, iodotannique phosphaté.

Succédané de l'huile de foie de morue

Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

BIOPHORINE Kola Glycérophosphatée granulé de kola, glycérophosphate de chaux, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents *antineurasthéniques* et antidépresseurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

FLOREINE — Crème de toilette hygiénique, employée dans toutes les affections légères de l'épiderme, gerçures des lèvres et des mains ; innocuité absolue.